

Délibération n° 2023-45

Calendrier de congés des étudiants année universitaire 2023-2024

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 31 mai 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,
Vu la délibération n° 2023-19 du conseil académique du 11 mai 2023,
Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-12 du comité social d'administration du 11 mai 2023,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université soumet le calendrier des congés des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024 au vote des membres du conseil d'administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le calendrier de congés des étudiants pour l'année universitaire 2023-2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 1^{er} juin 2023

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



TOUSSAINT

- Mercredi 01 novembre 2023 au jeudi 2 novembre 2023 inclus

ARMISTICE

- Samedi 11 novembre 2023

NOEL

- Samedi 23 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 inclus

CARNAVAL

- Lundi 12 février 2024 inclus au mercredi 14 février 2024 inclus (Guadeloupe)
- Lundi 12 février 2024 inclus au jeudi 15 février 2024 inclus (Martinique)

MI-CAREME

- Jeudi 7 mars 2024 (Guadeloupe)

PAQUES

- Jeudi 28 mars 2024 inclus au samedi 06 avril 2024 inclus

FETE DU TRAVAIL

- Mercredi 1^{er} mai 2024

VICTOIRE 1945

- Mercredi 8 mai 2024

ASCENSION

- Jeudi 9 mai 2024

PENTECOTE

- Lundi 20 mai 2024

ABOLITION DE L'ESCLAVAGE

- Mercredi 22 mai 2024 (Martinique)
- Lundi 27 mai 2024 (Guadeloupe)